

QUEL EST LE RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN ?

LES COMPÉTENCES



Compétences législatives

- Le Parlement européen est **co-législateur**.
- Il participe à l'adoption des actes législatifs dans les domaines où il y a compétence de l'Union Européenne (UE), à égalité avec le Conseil des ministres de l'UE.



Compétences budgétaires

- Il établit chaque année avec le Conseil le budget de l'UE.



Compétences de contrôle de l'exécutif

- Il élit le président de la Commission européenne.
- Il approuve les **27 commissaires**.
- Il peut poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission européenne.
- Il peut recevoir des pétitions des citoyens européens et créer des commissions d'enquête.

LES DÉPUTÉS EUROPÉENS

- Tous les 5 ans, les eurodéputés sont élus au **suffrage universel direct** dans chaque pays de l'UE.
- Chaque Etat membre élit un certain nombre de députés européens en fonction de sa taille et de sa population.

La mandature 2024-2029 en 3 chiffres :

720

Députés européens
siégeront au
Parlement
européen

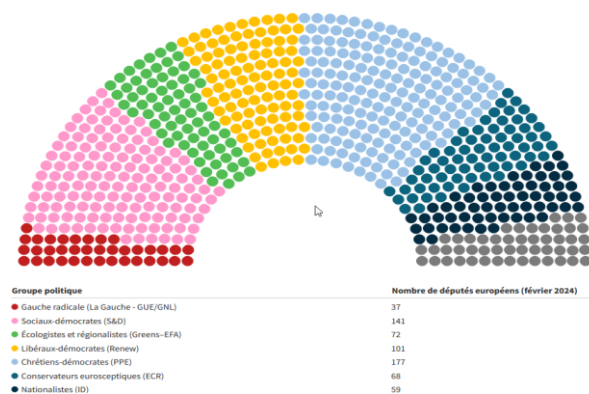
81

Sièges pour les
eurodéputés
français élus à
l'issue du vote
le 9 juin

27

Etats membres
de l'Union
européenne

LES GROUPES POLITIQUES



Source : Toute l'Europe, 2024

- Les députés élus siègent au sein de groupes politiques avec des eurodéputés d'autres Etats membres. Il y a actuellement **8 groupes**.
- Un **minimum de 23 membres** est nécessaire pour former un groupe politique.
- Avant chaque vote en séance plénière, les groupes examinent les **rapports** issus des commissions parlementaires, et déposent des amendements à ces textes.

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

- Afin d'effectuer le travail préparatoire en amont des séances plénières du Parlement, les députés sont répartis dans des commissions permanentes.
- Il y a 20 commissions parlementaires, composées de **25 à 88 membres** et dotées d'un président, d'un bureau et d'un secrétariat.
- Ces commissions :
 - **élaborent,**
 - **amendent,**
 - **adoptent,**des propositions législatives et des rapports d'initiative.

Pour connaître toutes les commissions, cliquez [ICI](#)



Source : Toute l'Europe, 2021

Le saviez-vous ?

LES INTERGROUPES

- Il existe au sein du Parlement européen des intergroupes.
- Ces intergroupes sont des **lieux d'échanges informels**, sur des sujets précis, entre différents groupes politiques ainsi qu'entre les députés et la société civile.
- Ils sont établis en début de législature par les présidents des groupes politiques.
- Il existe actuellement 27 intergroupes dont **un intergroupe PME** et un **intergroupe intelligence artificielle et numérique**.

Pour connaître tous les intergroupes, cliquez [ICI](#)

Depuis 1992 :



Le Parlement européen à son siège à **Strasbourg** où se tiennent les sessions plénières.



Les sessions plénières additionnelles et les commissions du Parlement européen réunissent à **Bruxelles**.



Le Secrétariat général du Parlement européen est installé à **Luxembourg**.

LA CPME À BRUXELLES

- La CPME porte la voix des PME françaises auprès des députés européens.
- Elle organise régulièrement des **rencontres** avec les groupes politiques et les députés du Parlement européen.
- Elle leur envoie des **notes de position, des propositions d'amendements et tout élément** permettant d'équilibrer les décisions de l'Union européenne, en faveur des PME.
- La CPME est **membre de SMEunited, partenaire social européen**, qui représente les PME des pays de l'UE.

SAVE THE DATE

